

2. PORTRAIT DE LA COMMUNE

2.1 Contexte cantonal et régional

Située en première couronne urbaine la commune du Grand-Saconnex occupe une place très stratégique dans le canton :

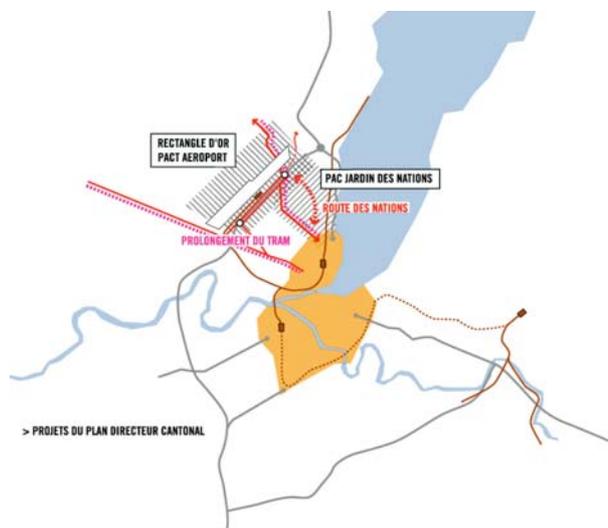
- > **en terme d'accessibilité**, par la proximité de l'autoroute et de l'aéroport et la présence d'une gare CFF,
- > **en terme d'activités**, par la présence de grands équipements cantonaux au Nord (aéroport, Arena, Palexp) et des Organisations internationales au Sud,
- > **en terme de qualité de vie**, par la situation en bordure des quartiers denses de la ville et le voisinage direct de la pénétrante de verdure à l'Est qui relie le territoire communal à la fois au Jura et au lac Léman.

Cette situation avantageuse et ces atouts s'accompagnent toutefois d'un certain nombre d'inconvénients et de nuisances. Ainsi, la **route de Ferney** supporte un trafic motorisé de l'ordre de 25'000 véhicules par jour, s'agissant d'un des principaux accès au centre-ville depuis la France et le canton de Vaud. A l'échelle locale, la route s'est ainsi transformée en coupure entre le village historique et les extensions urbaines à l'Ouest.

Cependant, plusieurs grands projets cantonaux créeront de nouvelles opportunités et potentialités pour remédier à cette situation, notamment le **projet de tram** sur la route de Ferney et le projet de la **route des Nations**. Ces transformations devraient permettre de requalifier profondément l'espace-rue de la route de Ferney et en particulier la place de Carantec. Mais ce projet devrait aussi déclencher des améliorations jusqu'à l'intérieur des quartiers résidentiels (espaces publics, liaisons entre quartiers).

Outre ces nouvelles infrastructures qui viennent compléter celles existantes (autoroute, voies ferrées, aérogare), la commune est également sollicitée par d'autres projets de développement d'importance cantonale que sont le Jardin des Nations et le Rectangle d'Or dénotant ainsi l'attractivité du territoire communal.

Figure 1: Grands projets cantonaux sur le territoire communal



2.2 Contexte communal

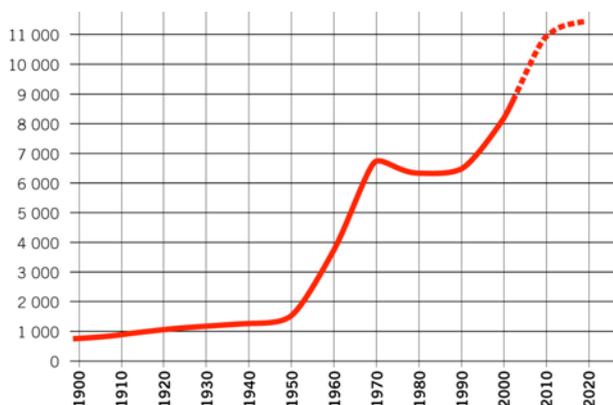
Avec la réalisation du **PLQ du Pommier**, le dernier grand potentiel d'urbanisation pour l'habitat sera consommé. Si en 1990 encore un tiers de la population communale habitait le village, 1/6 dans les quartiers de villas du Jonc et du Marais et presque la moitié dans le quartier de la Tour, l'arrivée des nouveaux habitants au Pommier renforcera davantage non seulement le poids démographique de ce quartier (plus de la moitié des habitants de la commune habiteront au Pommier et à La Tour), mais aussi l'offre en équipements publics et services. Cette évolution met en évidence l'enjeu de l'intégration des nouveaux habitants (accueil, équipements) et des liens à établir entre les quartiers de villas et de jardins à l'Ouest et le village historique à l'Est. Au-delà des projets en cours, les réserves en zone à bâtir sont très faibles.

Par contre, le potentiel pour le développement de l'emploi et d'activités est considérable. En effet, aux capacités libres dans la zone industrielle et artisanale de la Susette s'ajoutent les périmètres constructibles identifiés par le plan directeur du **Jardin des Nations** et le projet du **Rectangle d'Or**. De plus, dans le centre communal, la restructuration du tissu existant au Nord du village permettra également de valoriser ce secteur tout en tirant profit du projet de tram.

2.2.1 Evolution démographique et urbaine

L'analyse statistique et géographique des évolutions passées et prévisibles permettent d'affiner le portrait de la commune et de son développement.

Figure 2: Croissance démographique de la population communale depuis 1900 et projections (Source : OCSTAT, DAEL)



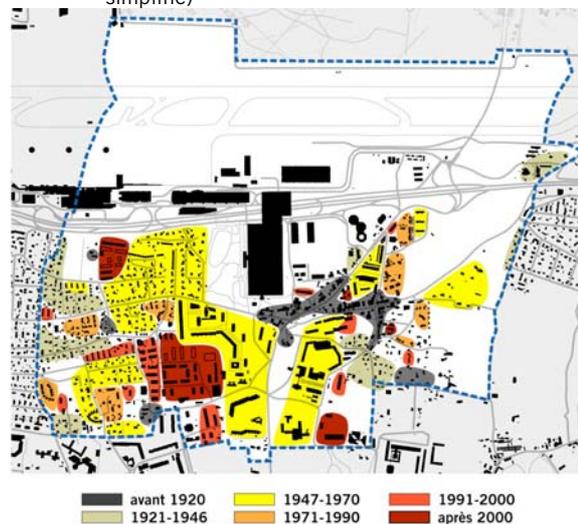
Après la guerre, la population communale comptait 1'500 habitants.

Les développements des **années 50 et 60** ont apporté une très forte croissance, portant la population à 6'700 habitants en 1970. Dans les années 50, il s'agissait notamment des immeubles locatifs dans le village et des quartiers villas de part et d'autre du tronçon central du chemin Sarasin (+2'200 habitants, +670 logements). Durant les années 60, c'était notamment le développement du quartier de la Tour qui a marqué la croissance, mais également les extensions au Nord et au Sud de l'Ancienne-Route, ainsi qu'à l'Ouest de la commune (+3'000 habitants, +1'450 logements).

Entre 1960 et 1970 on a ainsi construit le double de logements que dans la décennie précédente, mais pour seulement 25 % d'habitants supplémentaires, ce qui traduit un phénomène général d'une moindre occupation des logements.

Dans les **années 70 et 80**, la population a reculé légèrement (-400 habitants en 1980), malgré la construction des derniers bâtiments de La Tour et le développement de nouveaux quartiers au Nord du village et à l'Ouest et au Sud-Ouest de la commune (+550 logements). Ce phénomène doit probablement être expliqué par le "déserrement" général des ménages et la diminution du taux d'occupation des logements, en particulier dans les grands immeubles de l'après-guerre. En effet, le taux moyen d'occupation des logements est passé de 3,3 personnes par logement dans les années 50 à 2 personnes par logement dans les années 70.

Figure 3: Périodes de construction des bâtiments (Source : DAEL, Observatoire du territoire, 2004 ; fortement simplifié)



Depuis les années 90, la population communale augmente de nouveau, notamment par la densification des quartiers de villas au Marais (lotissements). En 2003 le nombre d'habitants s'élève à 8'650 (+780 logements depuis 1990).

Cette tendance se poursuivra dans **l'avenir proche** par la mise à disposition des nouveaux immeubles du PLQ du Pommier (640 logements, env. 1'960 habitants) et divers projets pour environ 200 logements sur l'ensemble de la commune, notamment au Jonc et dans le village. Jus-

qu'en 2010, la population devrait ainsi continuer à augmenter pour atteindre 11'000 habitants. L'évolution quantitative de 1990 à 2010 sera donc similaire à celle des années 50 à 60 (+ 4'500 habitants).

2.2.2 Structure d'âge

L'analyse de la structure d'âge de la population communale en 2004 reflète les principales périodes d'urbanisation avec un nombre d'habitants entre 45 et 64 ans au-dessus de la moyenne cantonale et un nombre de jeunes ménages (adultes de 20 à 44 ans) au-dessous de la moyenne. La catégorie de 0 à 19 ans est également supérieure à la moyenne cantonale. En effet, les développements plus récents formés notamment par des villas ou PPE sont rarement accessibles pour ces derniers. Toutefois, la mise à disposition du parc de logement mixte du Pommier devrait permettre de rééquilibrer cette situation.

Tableau 1: Structure d'âge (situation fin 2004, source OCSTAT)

	0-19	20-44	45-64	65 et +
Gd-Sac.	2'081 23,1 %	3'170 35,1 %	2'511 27,8 %	1'263 14 %
Canton	95'026 14,4 %	167'634 21,9 %	109'402 38,6 %	62'411 14,4 %

2.2.3 Emplois et activités

L'analyse statistique des établissements et des emplois dans la commune met en évidence les aspects suivants :

> **en 2001, 8'150 emplois étaient offerts dans la commune par 430 établissements**, dont :

- 95 % (7'780) dans le secteur tertiaire et 5 % (370) dans le secteur secondaire (industrie),
- 4'500 emplois dans le secteur de l'aéroport (55 % de la commune),
- 1'700 emplois dans le secteur de Palexpo et de la zone industrielle de la Susette (20 % de la commune),
- 1'000 emplois dans le secteur des Organisations internationales (12 % de la commune),

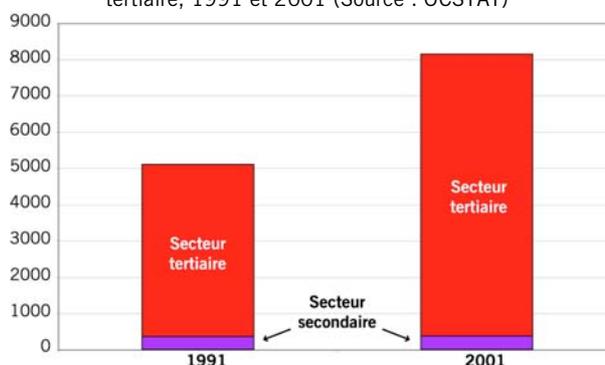
- 500 emplois dans le quartier de la Tour (6 %),
- 350 emplois, soit moins de 5 %, dans le village.

> **entre 1991 et 2001, le nombre d'emplois a augmenté de plus de 3'000 unités.** Cette croissance s'est située quasi exclusivement dans le secteur de l'aéroport. Une légère diminution a pu être constatée dans tous les autres secteurs. En particulier, on peut mentionner :

- dans le sous-secteur Palexpo (comprenant également la zone de développement industriel et artisanal de la Susette), une augmentation des emplois industriels, mais une diminution dans le tertiaire,
- dans le sous-secteur village (comprenant également la partie des O.I.), la diminution des emplois secondaires (principalement situés dans le village) qui a été compensée par l'augmentation des emplois tertiaires (principalement situés dans la partie des O.I.),
- dans les secteurs principalement résidentiels (Maraîs, Jonc), un départ significatif de l'artisanat (moins 41 resp. 15, soit 100 % resp. 50 % des emplois secondaires!) contre une légère augmentation des emplois tertiaires.

> Le **secteur primaire** (agriculture) est peu significatif dans la commune avec 4 établissements en 2001.

Figure 4: Evolution des emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, 1991 et 2001 (Source : OCSTAT)



En guise de conclusion, on constate :

> Globalement un nombre d'emplois très important par rapport à la population résidante (ratio emplois par habitant = 1 !), fortement dominé par le secteur tertiaire.

- > Près de 90 % des emplois sont situés dans les secteurs spécialisés de l'aéroport, Palexpo et des O.I., tendance croissante.
- > Seulement 10 % des emplois se trouvent dans les zones traditionnellement mixtes de la commune (village, La Tour), avec une tendance à la diminution, notamment dans le village.

2.3 Enjeux de la révision du PDCom

Le PDCom de mars 1990 identifiait les grands changements qui allaient affecter le développement communal (pages 26-28 du PDCom de 1990) :

- > l'utilisation de la 3^{ème} zone de développement (quartier du Pommier),
- > la densification de la zone de villas,
- > le remplissage des zones d'activités,
- > la pression du Rectangle d'Or et des Organisations internationales,
- > la gestion du trafic.

Au travers de ces enjeux et du schéma directeur qui en découle, il apparaît ainsi une préoccupation principale liée au développement urbain.

En 15 ans, ceux-ci se sont en grande partie réalisés ou sont sur le point de se concrétiser. La majeure partie du territoire communal est bâtie et les réserves en zone sont très limitées.

Dans ces conditions, l'enjeu pour les prochaines années réside moins dans de nouvelles constructions que dans l'**intégration** de ces développements dans le tissu communal. Ainsi, c'est moins l'extension du bâti que les **relations et liaisons entre quartiers** qu'il s'agit de développer et renforcer. Cet enjeu concerne essentiellement l'aménagement des espaces publics. Ceux-ci permettent de **relier** les différents quartiers entre eux et de renforcer la **cohésion** communale. L'espace public comprend en effet une double dimension :

- > celle des **liaisons physiques** (cheminements, mobilités douces) qui permettent de décroisonner les quartiers et de les relier aux équipements communaux;
- > celle des **liens sociaux** qui sont favorisés par les espaces de rencontre et d'échange (places, parcs, jardins collectifs, etc.).

Figure 5: Un territoire urbanisé en continuité de la ville

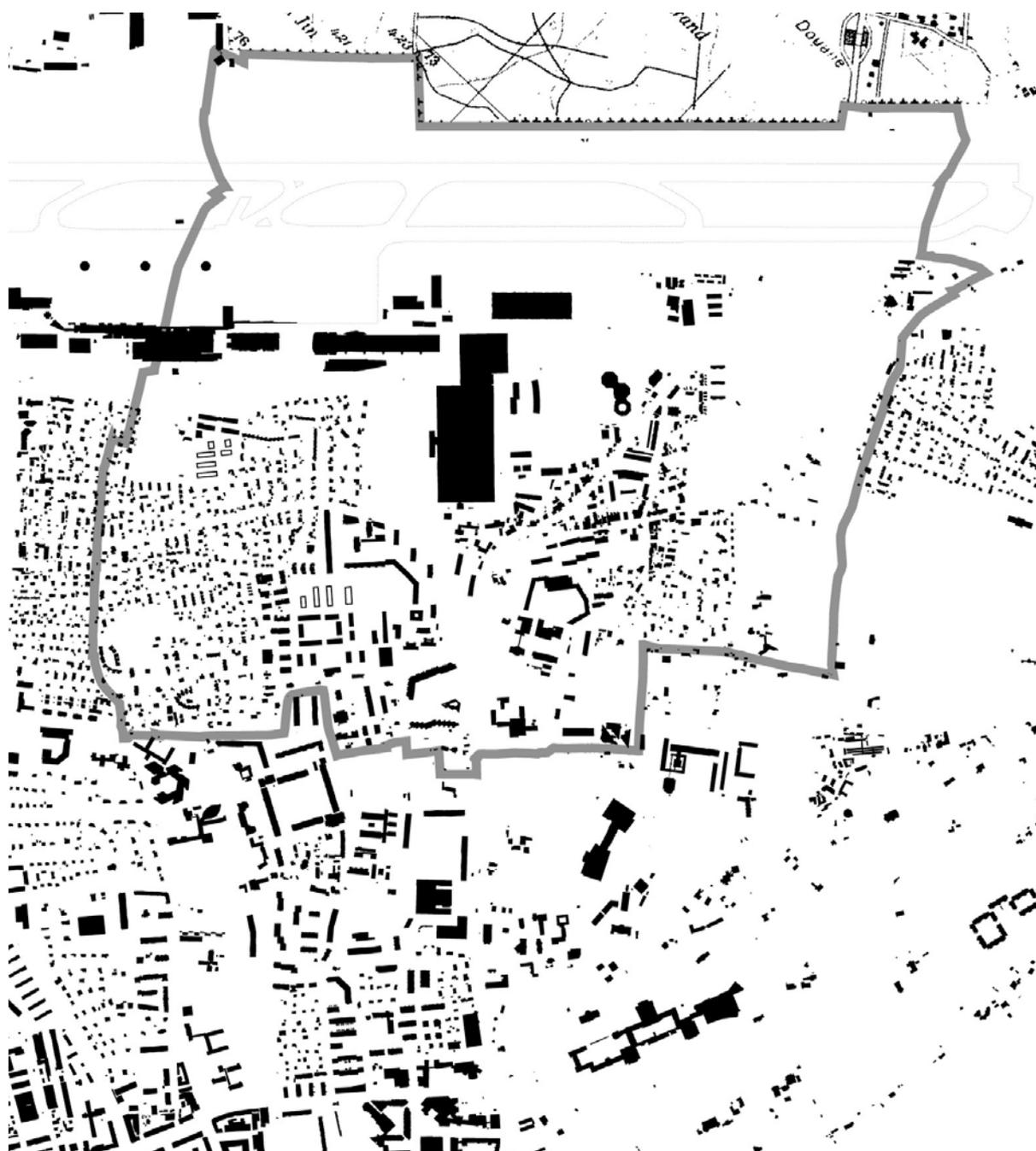


Figure 6: Parcelles du domaine public communal. Le plan met en évidence l'importance du domaine privé. Sur un total de 282'330 m² de surfaces de rues, 143'299 m², soit un peu plus de 50 % appartient au domaine privé.

